

# Passerelle

Octobre 2021

Le bulletin de France AVC Lorraine



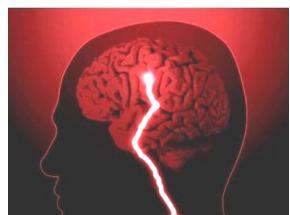
## Retravailler après un AVC

Si l'on s'en réfère aux statistiques, la moyenne d'âge de la survenue d'un AVC se situe autour de 74 ans. Ce chiffre cache des réalités bien différentes. Un quart des victimes d'AVC ont moins de 65 ans et parmi eux, beaucoup ont moins de 45 ans et d'autres encore plus jeunes. L'AVC les touche alors qu'ils sont dans la vie active ou se prépare à y entrer. L'AVC bouleverse leur vie.

### Une réinsertion longue et difficile

Il faut savoir que 60% des personnes qui ont survécu à un Accident Vasculaire Cérébral conservent des séquelles et se trouvent en situation de handicap. Si certaines de ces séquelles sont visibles (comme la perte de motricité), beaucoup sont invisibles. La réinsertion des patients gardant des séquelles physiques et/ou neuropsychologiques d'un AVC est longue et difficile. Elle dépend de l'importance des séquelles, de la motivation du patient et de son entourage socioprofessionnel.

L'évaluation des séquelles cognitives est essentielle pour la reprise professionnelle (surtout pour des activités sédentaires dans le secteur tertiaire). Même en cas de bonne récupération, les difficultés peuvent persister lors de conversation à plusieurs dans les atmosphères bruyantes.





## En cas d'hémiplégie

Il est bien évident que la reprise du travail est impossible à des postes impliquant des efforts physiques (fortes charges, travail en hauteur). Dans les professions sédentaires, les difficultés pour se rendre sur le lieu de travail doivent être prises en compte.

## Les troubles visuels

Les troubles visuels représentent une difficulté pour des travaux à plein temps ou des activités soutenues ainsi que pour la conduite d'un véhicule.

## Les troubles attentionnels

Ce sont les troubles assez méconnus du monde professionnel. Il est fréquent que le handicap soit perçu comme de la mauvaise volonté ou de la paresse. Par troubles attentionnels, on peut citer:

- **fatigabilité**



- **rendement décroissant** durant la journée ou au cours d'une tâche,
- **attention sélective** : difficulté dans le traitement de masse de données,
- **attention divisée** : Manque d'efficacité pour traiter deux problèmes en même temps,
- **fluctuations attentionnelles** : difficulté à suivre un rythme imposé et/ou régulier,
- **ralentissement global** : déficit de rendement,
- **trouble de la mémoire** : difficulté à la prise de notes.



Dans le milieu professionnel où efficacité et rendement sont les maîtres mots, rares sont les entreprises qui offrent à leur salariés victimes d'AVC, les conditions optimales pour valoriser leur talents et leur savoir faire.



## Un long chemin pour Louis Gustin

Élise et moi avons réalisé un tour d'Europe du Portugal jusqu'à la Pologne pour faire connaître l'AVC et l'aphasie pendant l'été 2019.

J'ai aujourd'hui 30 ans. Pendant un an et demi, je ne vous ai pas donné de nouvelles. Voilà pourquoi.

Au printemps 2019, j'ai eu connaissance de recrutement de personnes en situation de handicap par la fonction publique : les ministères sociaux ainsi que Jeunesse et Sport. J'ai passé avec succès les deux concours. J'étais très heureux parce je sentais que je pourrais enfin retrouver une place dans la société. J'ai choisi les ministères sociaux et ce concours me donnait accès à une formation à l'Institut Régional d'Administration de Metz.

Selon les mots du Directeur, la formation à l'IRA (instituts régionaux d'administration) s'est déroulée normalement de septembre 2019 à février 2020. Le premier semestre se déroulait à l'école. Il a été sanctionné par un examen que j'ai réussi. Le deuxième semestre se déroule dans un service administratif où les élèves sont stagiaires et évalués par les chefs des services administratifs avec une validation par une commission des ministères sociaux.

J'ai été affecté par la DRH des ministères sociaux à l'Unité départementale de l'ARS dans le Val-de-Marne à Créteil. Le stage commençait le 1<sup>er</sup> mars 2020 et comme le confinement est arrivé très rapidement après la prise de poste, il a été très perturbé. D'abord en télétravail puis en présentiel, j'ai dû d'emblée faire des points avec les responsables d'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) pour vérifier que chacun de ces établissements avaient des conventions avec des établissements de soins généraux en cas de COVID dans ces établissements. Mais aussi, il m'a été confié la préparation de dossiers d'acquisition ou de renouvellement de matériel lourd aux établissements publics ou privés du Val-de-Marne. Le directeur de l'IRA n'a pas été consulté pour cette nomination.



Aucune disposition n'a été prise pour me rendre ce travail possible et accessible à mon handicap visible ou invisible et aucune mise en relation des difficultés éprouvées par le stagiaire et les tâches à effectuer. Au moment de la première évaluation, il m'a été signifié des difficultés à la rédaction et la lenteur pour la rédaction et la préparation des dossiers. Il a même été pointé des troubles de mémoire que je n'ai absolument pas. Au final, la commission a refusé ma titularisation et opté pour une prolongation de stage.

A l'évaluation finale même discours et le jury a refusé la proposition de titularisation. La commission a proposé une prolongation du stage en catégorie A durant quatre mois de septembre à décembre 2020. Les ministères sociaux n'ont pas proposé de solution. Grâce aux organisations syndicales et au directeur de l'IRA une solution a été trouvée à Annecy à l'Unité départementale DIRECCTE département Emploi.

A l'UD d'Annecy le domaine d'activité m'était plus familier (insertion des personnes en situation de handicap, ou en précarité, recherche d'Établissements Adaptés pour l'insertion professionnelle, mise en place de dispositifs tel que « Un jeune une Solution »). L'encadrement était, en apparence au moins, plus bienveillant. Mais surtout, j'ai été renvoyé vers CAP Emploi pour envisager des aides au poste de travail (logiciel de transcription et aide à la rédaction). De même, j'ai été invité à reprendre la rééducation orthophonique et une consultation au centre des cérébrolésés a été programmée. Mais compte tenu de la période (deuxième confinement et télétravail) et les délais des professionnels, aucun rendez-vous n'a pu encore avoir lieu à cette date (décembre 2020).

Contre toute attente, il m'a été signifié des difficultés dans la rédaction des dossiers (forme et rapidité d'exécution) et dans la compréhension rapide de ce qui était à faire. Ce sont des séquelles de l'aphasie et des troubles cognitifs. J'ai réagi et concentré tous mes efforts pour faire encore mieux. Améliorer la rédaction a été possible mais aller plus vite était encore trop dur pour moi. La pression était si forte que j'en perdais de plus en plus mes moyens. Et au terme de la deuxième période de stage j'ai été informé que l'UD DIRECCTE s'opposerait à toute titularisation pour « insuffisance professionnelle ». Et ceci a été assorti de commentaires violents, très désobligeants mais surtout stupides envers moi alors que le service où je travaillais est en charge de la réinsertion professionnelle des personnes en situation difficile ou de handicap. J'ai ressenti que je n'étais pas le bienvenu dans le milieu professionnel avec mes séquelles cognitives lourdes



**L'aphasie et les troubles cognitifs invisibles sont des séquelles redoutables.** Souvent les personnes qui en souffrent sont prises pour des diminués intellectuellement voire des demeurés. Et le taux d'emploi est extrêmement faible chez les personnes aphasiques. Or dans mon cas, de l'avis même du directeur de l'IRA, des neuropsychologues, des orthophonistes et multiples médecins, j'ai beaucoup de capacités. Pendant ma scolarité à l'IRA j'ai organisé une conférence sur le handicap à l'hôtel de ville de Metz que j'ai conduite seul. J'ai aussi organisé une conférence sur la société inclusive pour laquelle j'ai choisi, contacté les intervenants et ai conduit la réunion. J'ai préparé mon discours et je m'exprime devant un auditoire sans souci. Il est quand même difficile de penser que je n'ai pas ma place dans l'administration. J'ai également préparé toute l'organisation de notre tour de l'Europe 2019 pour faire connaître l'AVC et l'aphasie en van, seul pendant qu'Elise préparait sa thèse de médecine.

Personne ne prend le temps de comprendre un handicap visible ou invisible. J'ai travaillé pendant un an et demi après ma longue rééducation (5 ans). J'ai été victime de discrimination. Je ne baisse pas les bras mais ils sont durs à se relever. Je m'accroche tant bien que mal.

Élise et moi avons été heureux de recevoir tous vos encouragements et les dons que vous avez fait pour notre tour d'Europe. Je vous demande d'excuser mon absence de nouvelles. J'espère que vous comprendrez que ma situation professionnelle est en dents de scie actuellement et que j'y consacre toute mon énergie.

Aujourd'hui, je réalise un 3<sup>me</sup> et j'espère dernier stage à Paris jusqu'en juin visant la titularisation. Je suis affecté à la DRH dans le service « contentieux et précontentieux ». C'est un autre sujet que je vais apprendre tout en sachant que je me rééduque encore (orthophonique, neuropsychologique, médecine physique et réadaptation, etc.). Beaucoup de choses à gérer pour poursuivre ma vie de jeune trentenaire qui débute encore tout depuis le début. Je suis toujours membre de France AVC Lorraine.

Comme je l'avais fait savoir via les réseaux sociaux, nous avons réalisé un documentaire/bilan sur notre tour d'Europe et un documentaire sur France 2. Les deux sont disponibles sur notre chaîne You tube : S'adapter. Je vous invite à vous y reporter. Merci encore !

Documentaire : <https://www.youtube.com/watch?v=e0KXV70-IP0>

France 2 : <https://www.youtube.com/watch?v=pcRCi624-OU>

*Louis Gustin  
Décembre 2020*

## Enfin une bonne nouvelle



A l'issue de ce troisième stage, Louis nous a annoncé la bonne nouvelle. Il a été titularisé. Affecté à la DRH dans le service « contentieux et précontentieux », il est embauché avec un CDI (contrat à durée indéterminé) et débute en septembre avec un aménagement de poste prenant en compte son handicap invisible.



# Activité professionnelle après un AVC

Si vous exercez une activité professionnelle avant l'AVC :

## Quelle est l'indemnisation en cas d'arrêt de travail ?



### Le rôle de votre médecin généraliste

Le médecin traitant vous prescrira un **arrêt maladie** plus ou moins long après l'AVC (maximum 3 ans sous certaines conditions). C'est lui qui juge de la possibilité «ou non» de reprendre votre travail. Il peut vous orienter vers le médecin du travail. Votre médecin traitant peut prolonger l'arrêt initial ou procéder à la reprise.

Durant la période de l'arrêt de travail, vous touchez des indemnités journalières.

## Comment se passe la reprise du travail ?

Elle peut se faire :

- A **temps plein ou partiel**,
- A **mi-temps thérapeutique** : reprise d'une activité à temps partiel en conservant une partie des indemnités versées par l'assurance maladie. Le consentement préalable de l'employeur est obligatoire.



### Le rôle du médecin du travail

**Aménagement du poste de travail** : le médecin du travail évalue le bien fondé de l'aménagement éventuel du poste de travail.

Si la reprise est impossible en l'état, vous pouvez bénéficier :

- D'un **reclassement professionnel** : le médecin du travail déclare l'inaptitude au travail, l'employeur doit chercher une solution de reclassement sous réserve que celle-ci puisse se réaliser dans l'entreprise.
- D'une **reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé** : à votre demande, elle est reconnue par la **MDPH** qui apprécie l'aptitude au travail et oriente vers le milieu du travail ordinaire ou adapté à ses besoins.

## Suis-je obligé(e) de révéler mon AVC à mon employeur et au médecin du travail ?

Non, rien ne vous oblige à révéler votre AVC à votre employeur. Mais, lors de la consultation annuelle avec le médecin du travail, vous pouvez l'informer de votre état de santé, d'autant qu'ultérieurement, vous pouvez être amené(e) à lui demander un aménagement de votre poste de travail.

## **Si vous étiez à la recherche d'un emploi :**

- En cas d'arrêt maladie, l'indemnisation journalière qui sera versée par l'assurance maladie dépendra de la durée et du montant du revenu durant la dernière période d'activité professionnelle.
- La couverture sociale sera maintenue au minimum un an après le dernier emploi.  
En cas de handicap, les personnes en recherche d'emploi peuvent s'adresser à **Cap Emploi**, organisme spécifiquement dédié au placement des personnes handicapées.

### **Quelles sont les ressources possibles**

#### **si vous ne travaillez plus ?**

- **La pension d'invalidité** : une mise en invalidité est possible au bout d'une certaine durée d'arrêt maladie après accord du médecin conseil de l'assurance maladie.
- **L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)** : la demande doit être faite à la MDPH et son attribution est soumise à conditions (handicap, ressources, âge...)
- **L'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)** : complément de ressource versé sous conditions de ressources aux personnes handicapées titulaires d'une pension de retraite anticipée ou d'invalidité.
- **La retraite anticipée** : les salariés et non salariés peuvent partir à la retraite à partir de 55 ans sous certaines conditions.

## **Ma reprise du travail**

*Jeanine Souquières*

J'ai repris mon travail au bout d'un arrêt de 25 mois en temps partiel pour motif thérapeutique suite un AVC survenu le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cet AVC a été composé d'une part d'une aphasic entraînant des perturbations importantes pour l'expression, la compréhension du langage et la lecture et d'autre part une hémiplégie correspondant à une paralysie totale du côté droit du corps.

Avant cet AVC, j'étais très impliquée dans mon travail. Enseignante-chercheuse à l'université, j'avais pris des responsabilités importantes en recherche en créant une équipe de recherche, en enseignement, en informatique et en administration. J'étais vice-présidente du conseil scientifique de l'Université de Nancy 2 (celle-ci fait partie de l'Université de Lorraine, créée en 2012). Et je travaillais beaucoup !

A la suite de mon AVC, je voulais retourner au travail le *plus rapidement* possible et reprendre mes responsabilités dans la vie de l'université. Mais je ne me rendais pas compte de mon état de santé ! Les problèmes du langage n'étaient pas résolus. J'ai dû démissionner de mon mandat de vice-présidente scientifique en charge de la recherche. J'ai passé des moments difficiles, je me sentais exclue, j'avais perdu ma place dans le système.



## Changer, mais pour faire quoi?

J'ai dû revoir le sens de mon travail et retrouver ma place dans le système universitaire. Par exemple, je ne peux plus faire d'enseignements en amphithéâtre ou devant un public important : je perds facilement le fil conducteur. Par compte, j'encadre des petits groupes, à tous les niveaux à l'université, depuis la première année jusqu'à un travail de recherche dans le cadre d'une thèse de troisième cycle. Les problèmes du langage sont en partie résolus. L'expression est encore un peu hachée, les mots ne sont pas toujours les bons. La compréhension fonctionne bien mais c'est la mécanique du langage qui a quelques problèmes. Les séquelles visibles de l'hémiplégie sont toujours là, malgré quelques évolutions et la fatigue est toujours présente. Je ne peux pas me déplacer en conduisant car je ne gère pas suffisamment l'espace.

### Le regard des autres

Je tiens à insister sur le regard de l'autre, surtout celui des hommes en général, sur la maladie : ils évitent la rencontre, prêts à changer de trottoir !

Jeanine Souquières

## Reprise des groupes de paroles et d'expression Metz



L'atelier de Marie Hermann psychologue clinicienne se réunira les:

**9 octobre** « Aménager son rapport avec l'aideant »

**6 novembre** « Préserver et développer son autonomie »

**11 décembre** « Vivre sous le regard des enfants »

L'atelier «langage et communication» animé par Karine Rouyer orthophoniste se réunira les:

**15 octobre, 13 novembre, 4 décembre.**

## Nancy

Notre local étant trop petit pour nous permettre de respecter les règles sanitaires, nous préférons différer la reprise du groupe de parole animé par Odile Heymes.

Conformément au décret 2021- 699 du 01 juin 2021., nous rappelons que le Pass sanitaire vous sera demandé pour toute activité au sein de l'association.

**franceavclorraine@franceavc.com**

Pour le 54 et 88 : 06 41 36 06 20

Pour le 57 et 55 : 06 41 12 06 11

**Siège social :** France AVC LORRAINE Centre culturel les Vacons 10 allée des jardins 57950 MONTIGNY LES METZ

**Rédaction Passerelle :** Chantal Fabry, Jeanine Souquières, Jean Pierre François, Yasmine Legrand